

**Safire® 400**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 1 de 14

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Safire® 400
Nom chimique Melamine poly(zinc phosphate)
Substance pure/mélange Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Melamine poly(zinc phosphate)	1271172-98-5	690-512-6	01-2120116104-75-xxxx 04-2120862008-56-0000 (PPORD)	Aquatic Chronic 2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	95.0 -100.0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Suppresseur de fumée ignifugeant No consumer use allowed.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant J.M. Huber Corporation
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300

Internet www.huberadvancedmaterials.com

E-mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 2 de 14

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique, catégorie 2

Identification des dangers

Danger physique	Non classé
Dangers pour la santé	Non classé
Danger pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

Prévention	P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
Intervention	P391 - Recueillir le produit répandu
Stockage	P402 - Stocker dans un endroit sec
Élimination	P501 – Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Informations supplémentaires : According to the U.S. Environmental Protection Agency this substance presents a concern for hazard to the aquatic environment and reproductive toxicity.

2.3. Autres dangers

Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB. Éviter toute inhalation du produit.

Autres

According to the U.S. Environmental Protection Agency this substance presents a concern for hazard to the aquatic environment and reproductive toxicity.

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 3 de 14

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Melamine poly(zinc phosphate)	1271172-98-5	690-512-6	Aquatic Chronic 2. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	95.0 -100.0

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

Contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

Inhalation

Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Si la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau.

Danger par aspiration

Sans objet. Solide.

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être irritant pour la peau, les yeux et l'appareil respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le traitement doit être symptomatique et palliatif.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 4 de 14

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les eaux de surface ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 5 de 14

une manipulation sans danger	Mettre en place une ventilation par aspiration localisée Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants Voir la section 8 pour plus d'informations
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver à l'écart des matières incompatibles Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Aucune information disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Procédures de surveillance recommandées	Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées
Valeurs limites biologiques :	Aucune information disponible
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune donnée disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des mains	Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau.

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 6 de 14

Protection respiratoire	En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants NIOSH P95 P1
Dangers thermiques	Aucun(e) connu(e).
Mesures d'hygiène	Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de manger, de boire, de fumer, etc
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éliminer conformément aux réglementations locales Ne pas vider dans les égouts ou les cours d'eau

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	
État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc à jaune clair
Odeur	Aucun(e)
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	5.0 - 5.5 , < / =0.3% suspension - Eau
Point de fusion/point de congélation	> 650 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Sans objet Solide
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet Solide
Taux d'évaporation	Sans objet. Solide.
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas facilement inflammable ----- Solide - (EU A10)
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Sans objet Solide
Densité	Aucune donnée disponible
Densité apparente	0.51 +/- 0.3 g/ml
Densité relative	2.4 +/- 0.3 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	0.1 to 100 mg/L Faiblement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune information disponible (25 °C)
Température d'auto-inflammabilité	> 1000 °C
Température de décomposition	>325 °C

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 7 de 14

Viscosité	Sans objet. Solide.
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés explosives	Non Explosible basé sur une chambre de 1 m3, ASTM E1226
Propriétés comburantes	Non oxydant
Granulométrie	D50 = 2.5 – 4.0 microns (80% below 10 microns)
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger spécifique connu
10.4. Conditions à éviter	Matières incompatibles Agents comburants forts base
10.5. Matières incompatibles	Acides forts
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation respiratoire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 8 de 14

Corrosion cutanée/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	According to the U.S. Environmental Protection Agency this substance presents a concern for hazard to the aquatic environment and reproductive toxicity.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres	According to the U.S. Environmental Protection Agency this substance presents a concern for hazard to the aquatic environment and reproductive toxicity.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Éviter toute inhalation du produit
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
Peau	Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau
Yeux	Éviter le contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
Danger par aspiration	Sans objet. Solide.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
11.2.2. Autres informations	Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Melamine poly(zinc phosphate)

Classification allemande WGK (AwSV) WGK not established

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable. (OECD 301 B).

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 9 de 14

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucun(e).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Expédition à un organisme de recyclage, de récupération ou d'incinération homologué. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer les les eaux de surface ou les égouts.

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Codes de déchet Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Melamine poly(zinc phosphate)

Classification allemande WGK (AwSV) WGK not established

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

**TDG -Canada
DOT, États-Unis** Non réglementé
UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. Melamine poly(zinc phosphate), 9, PG III, Marine Pollutant, Not regulated in non-bulk packages (<119 gal)

ADR UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. Melamine poly(zinc

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 10 de 14

IATA	phosphate), 9, PG III, Marine Pollutant UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. Melamine poly(zinc phosphate), 9, PG III, Marine Pollutant
IMDG/IMO	UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. Melamine poly(zinc phosphate), 9, PG III, Marine Pollutant
OACI	UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. Melamine poly(zinc phosphate), 9, PG III, Marine Pollutant

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification Aucun(e)

14.1. Numéro ONU UN3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a. Melamine poly(zinc phosphate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI



Polluant marin

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 11 de 14



SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange

Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thaïlande (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Melamine poly(zinc phosphate)	1271172-98-5	690-512-6	Y	N	新常登 C-21104	N	N	N		N	N	N	PMN P-16-0484

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)s / Non répertorié

REACH No.

Melamine poly(zinc phosphate)

Numéro d'enregistrement REACH 01-2120116104-75-xxxx
04-2120862008-56-0000 (PPORD)
Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000192734-61-0000
K-REACH registration number 04-2107-00272

Allemagne

Melamine poly(zinc phosphate)

Classification allemande WGK WGK not established
(AwSV)

TSCA - Significant New Use Rule (SNUR)

L'EPA a publié une nouvelle règle d'utilisation importante (SNUR) pour Safire 400 à 40 CFR § 721,11190. Les nouvelles utilisations significatives sont: (1) utiliser autre que comme additif ignifuge dans les matières plastiques; (2) rejet d'un flux de traitement ou d'utilisation associé à toute utilisation de Safire 400 dépassant une concentration d'eau de surface de 34 ppb; et (3) le traitement ou l'utilisation de Safire 400 sans recourir aux commandes techniques

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 12 de 14

suivantes pour limiter l'exposition à la poussière: systèmes de ventilation et de pression négative avec échappement local (p. ex., troncs d'éléphants) et filtration sur filtres, et déchargement et systèmes de transfert. En outre, bien que n'étant pas explicitement spécifié dans le SNUR, nous vous rappelons que le produit SDS recommande l'utilisation d'un respirateur de poussière N95 approuvé par NIOSH pour les travailleurs potentiellement exposés à des poussières contenant du Safire 400. Vous devez également tenir des registres documentant la conformité avec les limitations d'utilisation, c.-à-d. l'utilisation comme additif ignifuge dans les plastiques, et l'utilisation des contrôles techniques décrits ci-dessus pour limiter l'exposition à la poussière; registres documentant l'établissement et la mise en œuvre de procédures garantissant le respect de la limitation de la décharge d'eau 34 ppb, des registres documentant les volumes de Safire 400 que vous avez achetés aux États-Unis, les noms et adresses des fournisseurs, et les dates d'achat correspondantes et les registres documentant les noms et adresses (y compris l'adresse de destination de l'expédition, si différent) de toutes les personnes à qui vous vendez ou transférez directement Safire 400, la date de chaque vente ou transfert, et la quantité de Safire 400 vendues ou transférées à cette date. Enfin, si vous exportez ou avez l'intention d'exporter le Safire 400 le ou après le 6 mai 2019, vous êtes assujetti aux dispositions de notification d'exportation de la section 12 (b) de la TSCA (15 U.S.C. (b)) (voir le § 721,20), et doit respecter les exigences de notification d'exportation dans 40 CFR partie 707 , sous-partie D.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023
Numéro de révision: 1.7

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique, catégorie 2

Étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 13 de 14



Polluant marin



Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
International Uniform Chemical Information Database (IUCID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

HUBER

Fiche de données de sécurité

Safire® 400

Date d'émission : 15/08/2023
Date d'impression : 15/08/2023

Numéro de révision: 1.7
Page 14 de 14

Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité